

**Arrêté du 07 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'Agence régionale de santé de Corse**

NOR :

La Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Arrête

Article 1

Outre les membres de droit que sont le représentant de l'Etat dans la région, le recteur de région académique et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (ou, le cas échéant, le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), sont membres du conseil d'administration de l'agence régionale de santé de Corse :

1. Représentant de l'Etat, au titre du I.-1° de l'article D. 1432-15 :

- Michel PROSIC, préfet de Haute Corse.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a. Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Patrice BOSSART, titulaire et Patricia CURCIO, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail (CGT) ;
- Alain BOZZI, titulaire et Paul LANFRANCHI, suppléant, désignés par force ouvrière (FO) ;
- Henri MULLER, titulaire et Jacques FERETTI, suppléant, désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
- Fabrice GIORDANI, titulaire, désigné par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC) – *suppléant en cours de désignation* ;
- Jean-Marc LUCIANI titulaire et Jean GIRAUD, suppléant, désignés par la confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

b. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Bertrand DIPERI, titulaire et Bernard BODILIS, suppléant, désignés par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;
- Marie MORESCHI, titulaire et Priscilia PIETROTTI, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- Patricia MARCAGGI, titulaire, désignée par l'union des entreprises de proximité (U2P) – *suppléant en cours de désignation*.

c. Au titre du I.-2° c) de l'article D. 1432-15 :

- Dominique FIESCHI, titulaire et Alex MURGHI, suppléant, par la mutualité sociale agricole (MSA).

3. Représentants des collectivités territoriales, au titre du I.-3° de l'article D. 1432-15 :

a. Conseillers à l'Assemblée de Corse :

- Eveline GALLONI D'ISTRIA, titulaire et Jean-Marc BORRI, suppléant Véronique ARRIGHI, suppléante, désignés par l'Assemblée de Corse ;
 - Pierre GHIONGA, titulaire et Chantal PEDINIELLI, suppléante, Santa DUVAL, suppléante, désignée par l'Assemblée de Corse ;
- b. Conseillère exécutive :
- Bianca FAZI, titulaire et Angèle BASTIANI, suppléante, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, suppléante, désignées par le Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse ;
- c. Le maire d'une commune ou le président d'un groupement de communes désigné par l'Association des maires de France
- *Titulaire et suppléant en cours de désignation.*
4. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :
- a. Au titre du I.- 4° a) de l'article D. 1432-15 :
- Marylène BELGODERE, titulaire, représentant l'association Trisomie ;
 - *Suppléants en cours de désignation.*
- b. Au titre du I.- 4° b) de l'article D. 1432-15 :
- Nonce GIACOMONI, titulaire représentant de l'association Espoir Autisme ;
 - *Suppléants en cours de désignation.*
- c. Au titre du I.- 4° c) de l'article D. 1432-15 :
- Julie BARANOVSKY, titulaire, représentant l'Association Corse Pour l'Aide, les Soins et les Services au Domicile ;
 - *Suppléants en cours de désignation.*
5. Personnalités qualifiées :
- Josette DALL'AVA-SANTUCCI, professeur émérite université Paris V ;
 - Laurent PAPAZIAN, professeur médecine intensive réanimation CH Bastia ;
 - Sauveur GIANNONI, maître de conférence en sciences économiques université de Corse ;
 - Pascal JACOB, président de l'association Handidactique.

Article 2

Sont nommés vice-présidents du conseil d'administration :

- Evelyne GALLONI-D'ISTRIA, conseillère à l'Assemblée de Corse ;
- Pierre GHIONGA, conseiller à l'Assemblée de Corse ;
- Bianca FAZI, conseillère exécutive à la Collectivité de Corse ;
- Michel PROSIC, préfet de Haute Corse ;

Article 3

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative :

1. Les représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence et des conditions de travail prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique :

- Patricia BARBOLOSI, titulaire et Iman MECHAALIA, suppléante ;
- Jean-Philippe BURESI, titulaire et Isabelle BUSSU, suppléante.

2. Un député et un sénateur, élus dans l'un des départements de la région, désignés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat :

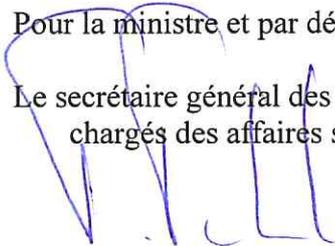
- Paul-André COLOMBANI, député de Corse-du-Sud ;
- Jean-Jacques PANUNZI, sénateur de Corse-du-Sud.

Article 4

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé – Protection sociale - Solidarités.

Fait le 7 mars 2024

Pour la ministre et par délégation,
Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales



Pierre PRIBILE